

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 MAI 2021

Date de la convocation : 21 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de RIVES DERVOISES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, à la Salle de Fêtes de Puellemontier, sous la présidence de Madame Christiane WELTI, le Maire.

Présents : Sylvaine CHARUEL, Véronique COIGNART, Dominique GERBEAU, Mireille GEORGET, Graziella JUMEL, Pascal KREMER, Marie-Hélène LARTILLIER, Didier MAITREHENRY, Michel MATRION, Daniel MONNIER, Bernard PASQUIER, Jean-Jacques PETITPOISSON, Lise POTIER, Laurent SUPPLICE, Nelly TESTU, Christiane WELTI.

Absents : Fabrice DOUET

Absents Excusés :

Absents excusé ayant donné procuration : David LESEURRE à Daniel MONNIER

Madame CHARUEL Sylvaine a été nommée secrétaire de séance.

Loriane SPRINGER, étudiante en DUT Communication a effectué son stage à la mairie. Elle présente son travail au conseil municipal, à savoir la création du site internet de la commune, ainsi que l'annuaire des entreprises et artisans locaux.

D.MONNIER informe le conseil que le site internet sera accessible de façon partielle à partir de juillet.

Mme WELTI et le conseil remercient Loriane pour la qualité du travail effectué.

Le PV du 29 avril 2021 est approuvé à la majorité des voix, dont 3 abstentions (**Véronique COIGNART, Mireille GEORGET, Bernard PASQUIER**).

2021-060 Règlement du conseil municipal

Suite aux remarques formulées par la préfecture en date du 7 avril 2021, Madame le Maire informe qu'il convient de changer ainsi la rédaction du règlement intérieur du Conseil municipal :

- Il faut faire apparaître explicitement dans l'article 6 le caractère d'urgence de l'ajout d'une ou plusieurs délibérations en deçà du délai de trois jours francs.

Cependant, pour raison d'urgence, le délai de présentation d'une ou plusieurs délibérations peut être abrégé sans être inférieur à un jour franc, conformément aux dispositions de l'article L.2121-12 du CGCT, qui stipule également que l'ajout en urgence de la ou lesdites délibérations à l'ordre du jour doit être validé à l'unanimité du Conseil municipal. En l'absence d'unanimité, elles sont renvoyées à une séance ultérieure du Conseil municipal.

- supprimer le chapitre 9 et l'article 33 relatif au débat d'orientation budgétaire, car il doit être présenté au minimum 2 mois avant le vote du budget, ce qui est difficilement tenable pour notre commune. Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants ; par conséquent il a donc été décidé de supprimer ce chapitre.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le conseil municipal, approuve la modification du règlement intérieur

2021-061 Participation au centre de loisirs UFOLEP de Giffaumont

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'accueil de loisirs « Club aventure » destiné aux enfants âgés de 6 à 13 ans organisé par la Ligue de l'Enseignement de la Meuse sur le site de Giffaumont est reconduit du 12 juillet au 13 août 2020.

En raison de la crise sanitaire du COVID 19, le nombre d'inscrits est cependant limité et le transport en bus n'est plus assuré.

Le Maire propose de prendre en charge 30 € par enfant résidant sur la commune de Rives Dervoises et par semaine (dans la limite de 2 semaines).

La participation de la commune sera réglée directement à La Ligue d'Enseignement de la Meuse avec laquelle nous devons établir une convention.

- **Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le conseil municipal, autorise le Maire à :**

- **signer la convention avec la Ligue d'Enseignement de la Meuse**
- **prendre en charge à hauteur de 30 € par enfant et par semaine, dans la limite de 2 semaines maximum l'aide apportée aux familles qui sera réglée sur facturation ;**
- **signer toutes pièces afférentes à ce dossier.**

2021-062 Travaux sanitaires à l'école de la commune historique de Droyes

Le maire indique que les sanitaires de l'école élémentaire de Droyes ne donnent pas satisfaction. Ils ne permettent pas une séparation correcte entre filles et garçons et entraînent un défaut de surveillance durant les activités périscolaires (wc éloignés de la salle d'activités).

En conséquence, le maire propose de :

- Réaliser une cloison séparative dans la salle périscolaire
 - installer 2 cuvettes de wc dans ce nouvel espace créé.
- Le coût serait le suivant :
- | | |
|---|-------------------|
| - Travaux d'électricité | 1 706.86 € |
| - Pose des deux toilettes | 2 119.40 € |
| - Réalisation d'une cloison et pose de 2 portes | 2 444.74 € |
| TOTAL : | 6 271.00 € |

Le maire rappelle que, lorsque l'école élémentaire quittera cet immeuble pour s'installer dans des locaux rénovés sur le site de l'ancien lycée agricole, cette salle pourra être reconvertie (notamment pour assurer le bon fonctionnement du CCAS)

Le maire demande l'autorisation de faire réaliser ces travaux et de demander les subventions correspondantes auprès de l'Etat et du Département et de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le conseil municipal, approuve les travaux ci-dessus et autorise le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et à signer les documents afférents à ce dossier.

Elagage et entretien des chemins

Cette délibération est reportée et sera étudiée après la réunion prévue entre les différents acteurs, à savoir la commune, le comité forêts et les Associations Foncières. Une convention sera établie avec les entreprises qui interviennent dans les forêts.

2021-063 Travaux bornes incendie sur la commune historique de Droyes

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder au déplacement et au remplacement d'une borne à incendie (n° 8) hors d'usage se trouvant d'autre part sur un domaine privé sur la commune historique de Droyes.

Le montant du projet est estimé à 4 820€ HT.

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de solliciter les différents partenaires financiers afin de demander des subventions.

M. PASQUIER signale que la borne située derrière l'église à Louze ne se vidange pas et qu'elle risque de geler.

Il existe un marché entre SUEZ et l'Agglo pour contrôler ces points d'eau de défense incendie. M.PETITPOISSON informe le conseil que cela va être fait prochainement.

Mme WELTI souhaite les relancer pour connaître l'avancée des travaux.

Après délibération à l'unanimité, le conseil autorise le Maire :

- À solliciter les différents partenaires financiers,
- À signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le conseil municipal, approuve les travaux ci-dessus et autorise le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès de l'Etat, du GIP, du Conseil Départemental et à signer les documents afférents à ce dossier.

2021-064 Travaux dans le logement communal sur la commune historique de Longeville sur la Laines

Madame le Maire expose la nécessité de réhabiliter le logement communal situé au 1 Grande Rue de Longeville sur la Laines, suite à des dégradations et à une vacance de locataire durant 18 mois. Cette réhabilitation permettra notamment de remettre ce logement sur le marché de la location.

Madame le Maire souhaite que l'ensemble du matériel nécessaire à cette réhabilitation soit mis dans la section investissement, sachant que les travaux seront réalisés par un employé communal recruté à cet effet.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le conseil municipal, approuve les travaux ci-dessus et autorise le Maire à inscrire ces dépenses en section d'investissement et à signer les documents afférents à ce dossier.

2021-065 Travaux dans le logement communal sur la commune historique de Droyes

Suite à l'audit réalisé en 2019 recensant les travaux à réaliser dans les logements communaux, il est nécessaire de réaliser en 2021 la plupart des travaux classés « prioritaires ».

Le logement situé 2 bis rue Papillon à Droyes nécessite :

-La réfection de la façade à pan de bois côté cour (endommagée par des infiltrations d'eau et source de ponts thermiques) pour un montant de 1 1487.42 € HT

-L'isolation de la paroi du garage attenante au logement et la pose d'une cloison séparant le rez-de-chaussée de l'étage pour limiter les pertes de chaleur pour un montant de 3 746.14 € HT

- le remplacement de 2 portes d'entrée, leurs marquises et rampes d'accès pour un montant de 8 222.60 € HT

Total des travaux : 23 456.16€ HT.

Le Maire demande l'autorisation de réaliser les demandes de subventions liées à cet investissement auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et du GIP et de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le conseil municipal, approuve les travaux ci-dessus et autorise le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès de l'Etat, du GIP, du Conseil Départemental et à signer les documents afférents à ce dossier.

2021-066 Aménagements des ateliers communaux

Le Maire expose la nécessité d'aménager et de sécuriser l'atelier municipal situé sur la commune historique de Puellémontier.

Le groupe technique est actuellement constitué de 4 personnes dont une en phase de recrutement. La commune fait également appel à d'autres personnes en contrat court pour la période des vacances ou pour des stages de formation.

Actuellement, les agents ne disposent pas de:

-Sanitaires séparés hommes/femmes

-Coin bureau

-Salle de prise de repas adaptée.

L'aménagement prévu permettra de disposer de locaux répondant aux exigences actuelles en matière de conditions de travail.

Une première délibération a été prise le 1/04/21 pour un montant total de travaux estimé par l'assistant à maîtrise d'ouvrage ACPC à 41 840 € HT.

Le maire précise qu'il convient d'ajouter à ce montant 2 000 € HT pour vider le gaz des installations frigorifiques avant démontage.

Le montant total de cette opération est donc porté à 43 840 € HT.

Le Maire demande l'autorisation de réaliser les demandes de subventions liées à cet investissement auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et du GIP et de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le conseil municipal, approuve les travaux ci-dessus et autorise le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès de l'Etat, du GIP, du Conseil Départemental et à signer les documents afférents à ce dossier.

2021-067 Bail de chasse du Bois Sécant

VU que le bail de location du droit de chasse a expiré le 31 mai 2020,

VU le procès-verbal d'adjudication de chasse en forêt communal établi le 30 avril 2021,

VU le nouveau projet de bail de location ainsi que le cahier des clauses générales de la chasse en forêt communale,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et entendu les explications du Maire,

DECIDE de louer à Anthony GEOFFRIN, le lot comme défini à l'article 2 du présent bail pour une consistance de 95,70ha,

DECIDE que la location est consentie aux conditions du cahier des clauses générales de la chasse en forêt communale,

FIXE le loyer principal annuel à la somme de 2055€ (deux mille cinquante-cinq euros) à compter du 1^{er} avril 2021. Cette somme sera majorée de 1% le 1^{er} avril de chaque année. Payable selon les modalités fixées à l'article 10 du cahier des clauses générales,

DECIDE que la location sera consentie pour une durée de 3 ans à tacite reconduction à 3 ans. Elle commencera le 1^{er} avril 2021 pour se terminer au 31 mars 2027,

FIXE le nombre de fusils à 20,

APPROUVE le cahier des clauses générales et le projet de bail de location,

AUTORISE le maire à signer le bail.

Après en avoir délibéré à la majorité des voix, dont une abstention (Lise POTTIER), le conseil municipal, approuve la location du droit de chasse en forêt communale du Bois Sécant à M. Anthony GEOFFRIN et autorise le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

2021-068 Résiliation d'un bail agricole sur la commune historique de Puellemontier

Le maire rappelle qu'un bail avait été consenti initialement par M. et Mme Anthony MORENO, père et mère de M. Ludovic MORENO, actuel exploitant, au terme d'un acte reçu par Me Louis BOITTIN, notaire à Montier-en-Der, le 11 mai 1987, commençant à courir le 1^{er} janvier 1987 pour une durée de 9 ans, depuis tacitement reconduit et de fait repris par M. Ludovic MORENO depuis le 1^{er} janvier 2015, moyennant un fermage annuel.

Le Maire demande au conseil l'autorisation de dénoncer ce bail agricole concernant la parcelle C 109 couvrant 2.05 hectares.

Mme COIGNART demande la raison de cette résiliation. Mme WELTI informe le conseil que cette parcelle est située en zone AU (à urbaniser) et la commune doit pouvoir en disposer comme elle l'entend afin de créer éventuellement un lotissement. Il faut qu'il y ait un réel projet pour récupérer ses parcelles.

Le Maire précise que ces dispositions conviennent à M. MORENO, qui exploite ces parcelles dans l'attente d'une éventuelle reprise par la commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le conseil municipal, approuve la résiliation du bail ci-dessus et autorise le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

2021-069 Travaux forestiers - Maitrise d'œuvre pour le suivi des travaux dans la forêt communale sur la commune historique de Louze

Madame le Maire présente le programme de travaux à réaliser en forêt communale durant l'année 2021.

Ces travaux consistent en :

- Dégagement manuel des régénérations naturelles sur 11.46 ha
- Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée sur 24.63 kms
- Création de parcellaire (mise en place de plaques de parcelle) à réaliser par l'ONF.

Concernant le dégagement manuel des générations naturelles et le cloisonnement sylvicole, le Maire présente un devis de l'ONF pour 11 052.42 € HT et un devis de l'entreprise Paul pour 6 303 € HT auquel il convient d'ajouter l'assistance à maîtrise d'œuvre pour 1 500 € HT (soit 7 803 € HT).

La différence entre les 2 devis s'élève à 3 249.42 €.

Le maire propose au conseil municipal de retenir l'entreprise PAUL.

Il est à noter que les plaques de cloisonnement seront changées car il y a maintenant 3 chiffres pour différencier les bois des communes historiques, contre 2 auparavant.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le conseil municipal, approuve les travaux ci-dessus et autorise le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès de l'Etat, du GIP, du Conseil Départemental et à signer les documents afférents à ce dossier.

2021-070 Modification de la délibération concernant l'abri du cimetière de la commune historique de Louze

La présente délibération modifie la délibération n°2021-51 dans les termes suivants :

Madame le Maire estime qu'il convient de procéder à la pose sur l'abri d'une couverture neuve en tôles pour une valeur estimée à 3 675 € HT.

Elle propose de faire installer par le personnel communal un système de récupération des eaux pluviales destiné à l'arrosage dans le cimetière neuf, avec un achat de fournitures (cuve, tuyauterie, robinet) pour une valeur estimée à 350 € HT.

M. PASQUIER propose des tuiles à la place des tôles. M. MONNIER indique que la déclaration préalable a été envoyée, qu'il faut attendre l'avis des Bâtiments de France avant tout commencement de travaux. Il précise que la structure métallique supporterait mal le poids des tuiles.

Le Maire demande l'autorisation de réaliser les demandes de subventions liées à cet investissement auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Après délibération à la majorité des voix dont 3 contre (Bernard PASQUIER, Mireille GEORGET et Véronique COIGNART) et 14 pour, le conseil autorise le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès de l'Etat, du GIP, du Conseil Départemental et à signer les documents afférents à ce dossier.

2021-071 Ingénierie d'accompagnement au projet de reconversion du site de Droyes

Compte-tenu de l'effort financier demandé aux financeurs publics et notamment au Conseil Départemental, le Maire indique qu'il est nécessaire de valider le projet et son financement par un cabinet spécialisé dans les problématiques d'habitats collectifs et d'espace intergénérationnel.

Le cabinet d'audit « Martin Care Conseil » a déposé une offre d'accompagnement incluant :

- Un diagnostic socioéconomique
- Une validation des besoins en matière d'habitats intergénérationnels
- Un plan de financement (investissements et résultats comptables annuels).

Compte-tenu des références de ce cabinet, le maire propose de répondre favorablement au devis présenté pour un montant de 6 750 € HT.

Le document final sera rendu au plus tard le 12 juillet 2021 pour permettre aux services instructeurs du Conseil Départemental de s'en saisir.

Mme le Maire lit le courrier de M. LACROIX, Président du Département, qui souhaite avoir une étude supplémentaire compte tenu de l'importance des travaux.

M. Martin viendra sur place pendant 3 jours afin de rencontrer les différents acteurs économiques présents pour établir son diagnostic.

Le Maire précise que M. Quentin BRIERE, le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise a rédigé une note d'opportunité positive sur ce projet.

Une réunion du comité lycée est prévu le 11 juin afin d'examiner l'aménagement extérieur. Une visite a été faite avec les enseignantes, des parents d'élèves, M. DESCHAMPS, conseiller pédagogique de l'Education Nationale en charge de l'EPS, M. ROLLIN, membre du comité et Mme LARTILLIER M-H, Adjointe en charge des écoles.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le conseil municipal, approuve l'offre du cabinet d'audit « Martin Care Conseil » ci-dessus et autorise le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- Logement communal - préavis et aménagement

↳ Il n'est pas nécessaire de délibérer pour ce logement car la locataire va reprendre celui qui est vaquant sur Louze. La sortie de Mme VINCENT de son logement est tributaire de la sortie de Mme GUERIN du sien.

- M. PASQUIER demande si la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise a un formulaire pour les relevés d'eau lors des départs et arrivées de locataires.

↳ un formulaire est sur le serveur et à disposition dans les secrétariats de mairie

Il demande également à quelle date les factures d'eau seront envoyées.

Mme LARTILLIER a contrôlé les rôles envoyés par le service de l'eau, la facturation doit se faire prochainement.

- M. PETITPOISSON informe le conseil que l'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise va effectuer un contrôle des installations individuelles en matière d'assainissement afin d'établir un diagnostic précis car il y a de nombreux problèmes.

- Mission « Campagne nature » donnée au comité participatif « Forêt, agriculture, bio-diversité »

Mme WELTI est intéressée par ce label et souhaite que le conseil y adhère. Les communes de SAINT-DIZIER et BAR SUR AUBE sont partenaires de ce label qui vise à améliorer les pratiques d'utilisation des produits phyto sanitaires afin de préserver l'eau et la biodiversité. Ce projet est mis à l'étude du comité « forêt » qui se réunira le 2 juin 2021.

Mme LARTILLIER informe que le conseil d'école a eu lieu cet après-midi et relate que les effectifs sont en baisse pour la rentrée scolaire.

Les enseignantes demandent la venue de la Compagnie des 3 chardons pour le spectacle de Noël 2021.

Elles demandent également la participation des classes de CE1 pour le cycle natation car ces classes n'ont pas eu de séance de natation avec le COVID.

Le prochain conseil aura lieu à la salle des fêtes de la commune historique de Longeville sur la Laines le jeudi 1^{er} juillet 2021 à 20h30.

Les questions étant épuisées, la séance est levée à 22 h 10.

Fait à RIVES DERVOISES, les jours, mois et an susdits

Le Maire, Christiane WELTI

